

BOURSE MUNICIPALE DE RENTREE SCOLAIRE ANNEE 2020/2021

CRITERES D'ATTRIBUTION

Cette bourse est attribuée aux familles selon les critères suivants :

- Familles habitant Le Mené **le jour de la rentrée scolaire 2020.**
- Ayant un ou plusieurs enfants **scolarisés et à charge**

MODALITES DE VERSEMENT

La bourse sera de 35 € pour chaque enfant scolarisé et à charge.

Le versement se fera directement sur le compte bancaire des parents

CONSTITUTION DU DOSSIER

- **Imprimé ci-dessous à remplir** en y joignant les documents suivants
- Justificatif d'enfant à charge : **copie de l'avis d'imposition ou de non-imposition 2020 (sur les revenus de 2019)**
- **Certificat de scolarité pour les enfants de plus de 16 ans**
- **Justificatif de domicile le jour de la rentrée** (copie factures électricité, eau, téléphone,...)
- **R.I.B ou R.I.P**

Dossier à déposer **dans une mairie** au plus tard **le vendredi 6 novembre 2020**

Tout dossier incomplet ne sera pas instruit

NOM ET PRENOM DES PARENTS :

ADRESSE :
.....

TELEPHONE :

	Nom et Prénom des enfants scolarisés en septembre 2020	Date de naissance	Ecole fréquentée	Classe
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				

Nous soussignons, M. et Mme certifions sur l'honneur l'exactitude des informations ci-dessus.

Le Mené, le

Signature